

Dans notre pays—et je suppose qu'il en a été partout ainsi— nous passons par une période qui produit une condition malheureuse, je veux dire l'éloignement du sol de la part de la population. Les instituts de femmes, auxquels le ministre actuel de l'Agriculture a donné si souvent de l'aide, sont destinés à faire disparaître ce qu'on a appelé l'ennui de la vie agricole, à rendre agréable et gaie l'existence des habitants de la ferme et à faire qu'ils soient contents de leurs entours. Tout cela sera très utile à notre pays et à notre population, parce que le Canada peut seulement maintenir sa position de pays riche qui va toujours s'enrichissant si la population s'attache au sol, de façon à ce que notre pays devienne une grande nation productrice.

A la suite de ces trop brèves observations relatives à l'agriculture, me sera-t-il permis de dire un mot sur le sujet de l'immigration? Le discours du trône laisse prévoir que le flot de l'immigration sera cette année plus fort qu'il ne l'a jamais été, et nous comptons que cet espoir ne sera pas déçu. Mais serait-ce trop de hardiesse de ma part de suggérer que, profitant de l'expérience du passé, nous devons nous attacher, moins à attirer vers nos bords une immigration mixte et polyglotte, et davantage à maintenir pure la race canadienne, ce à quoi il n'y a rien d'impossible. Ce sont pour la plupart des Anglais, Ecossais, Français et Irlandais qui sont venus s'établir au Canada ces dernières années. Ce sont les émigrants de ces contrées septentrionales que je préfère, pour la raison que d'avance ils sont adaptés aux conditions de notre pays. La population française est originaire d'une zone plus méridionale, mais elle a pris pied au Canada dès les débuts de la colonisation, et en dépit d'obstacles formidables a jeté les bases de notre grandeur future. Les colons des races que j'ai dites sont les bienvenus parmi nous, mais nous ne voulons pas d'immigrants comme ceux qui nous sont arrivés naguère, ou comme ceux dont s'est grossie la population des Etats-Unis, au grand préjudice, si je ne me trompe, de ce dernier pays.

Il est question du chemin de fer national transcontinental et de son prochain parachèvement. C'est à regret que je le fais, mais il me faut faire entendre une note discordante, dans une circonstance où l'on aime que tout soit harmonie. Il s'agit du chemin de fer de la Vallée du Saint-Jean que nous sommes à construire dans le Nouveau-Brunswick. Il relie un point situé sur le parcours du Transcontinental à proximité de Grand-Falls au port de Saint-Jean, à deux cent

vingt milles en aval sur le fleuve. Le gouvernement fédéral a déjà contribué très notablement à l'établissement de ce chemin de fer, et nous espérons qu'il va continuer ses subventions; malgré tout, la province du Nouveau-Brunswick se trouve chargée de ce fait d'un énorme fardeau. Ce chemin de fer national transcontinental n'obérerait pas les finances de notre province, si le tracé en avait été judicieusement établi. Tel qu'il est il relie Edmunston, dans le comté de Madawaska, à Chipman dans le comté de Queen, et sur son parcours il ne se trouvera pas le moindre trafic local pour l'alimenter. Le seul résultat qu'on en obtiendra sera de hâter l'abatage des massifs forestiers dont la province tire un revenu. Je manquerais à mon devoir envers mes commettants du Nouveau-Brunswick si je ne signalais la grave injustice dont on les a rendus victimes en faisant passer cette voie ferrée suivant ce parcours. Il est trop tard aujourd'hui pour empêcher le mal, mais il est encore possible de le pallier: ce serait de construire un embranchement assez court qui relierait le point divisionnaire de Nappodogan à Cross-Creek sur l'Intercolonial, avec droit de circulation sur cette voie jusqu'au port de Saint-Jean. Je vais faire tous mes efforts pour engager le Parlement et le Gouvernement à réaliser ce projet; mais si l'on n'en fait rien, les sommes appliquées précédemment sur le chemin de fer transcontinental au Nouveau-Brunswick (et je ne pense pas exagérer en en fixant le chiffre à \$100,000 par mille), auront été dépensées en pure perte. Encore une fois, monsieur l'Orateur, qu'on me pardonne d'avoir fait entendre cette note discordante.

Deux sujets qui naguère ont figuré dans les discours du trône y sont passés sous silence cette année. Il s'agit tout d'abord d'un bill en aide aux grandes routes. En 1911 et en 1912, si vous vous souvenez, il fut déposé un projet de loi affectant un million à l'établissement de routes dans nos diverses provinces, et autorisant, en outre, la répartition de cette somme dans les conditions les plus équitables et justes. Notre population en fut ravie; rien ne pouvait plaire davantage à la classe rurale dont je suis le représentant. Rien n'était plus propre à réconcilier le cultivateur à son sort, car il a grand besoin de bonnes routes pour faciliter le charroi de ses produits à la gare de chemin de fer la plus prochaine. Ma province aurait bénéficié de cette mesure en 1911-1912 pour environ \$50,000 à \$60,000. L'établissement de telles routes aurait grandement amélioré l'état des choses. J'ai eu peine à comprendre que nos adversaires